Nouvelles fédérales

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue française**

Band (Jahr): **36 (1990)**

Heft 14

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Nouvelles Fédérales

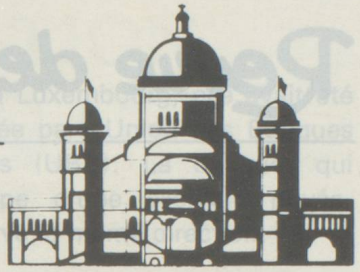

Biens suisses nationalisés à l'étranger : négociations en cours avec l'URSS et la RDA.

La Confédération est actuellement en négociation avec l'URSS et la RDA pour obtenir des indemnisations des biens suisses nationalisés après la seconde guerre mondiale. Le montant des indemnités est au centre des pourparlers avec la RDA et, après la 16e réunion d'experts suisses et est-allemands en octobre dernier, aucun progrès n'avait été enregistré. La Suisse réclame des indemnités s'élevant à un montant d'environ 99 millions de frs.s. La prochaine étape de ces négociations, qui doivent régler environ 1 400 cas individuels (biens des citoyens et entreprises suisses), aura lieu ce mois ci, mais il est difficile de prévoir la position des nouvelles autorités est-allemandes.

Biens suisses saisis dans les États baltes annexés par l'URSS.

En ce qui concerne les biens suisses nationalisés en Union Soviétique, une première phase de discussions préliminaires traitant des cas individuels s'est terminée récemment. Des négociations globales devraient reprendre dans les mois à venir. Cependant, l'URSS ne considère que les biens nationalisés après la seconde guerre mondiale dans les territoires annexés, comme les États baltes, par exemple, excluant ainsi toutes les nationalisations intervenues après la révolution de 1917.

Contacts informels avec la Chine.

Au lendemain de la révolution de 1949, les autorités chinoises avaient également saisi des biens suisses. Des contacts informels ont déjà eu lieu entre Berne et Pékin sur une éventuelle indemnisation. Othmar Bühler, chef de la section des accords d'indemnisation, indique que des négociations pourraient débuter dès cette année.

Un autre contentieux important existe avec l'Algérie. Mais les autorités algériennes ont refusé d'entamer les négociations, estimant que le pays avait été suffisamment spolié pendant l'époque coloniale.

La Suisse avait déjà conclu des accords globaux d'indemnisation avec la Yougoslavie, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Hongrie, la Roumanie, la Bulgarie, le Japon, l'Égypte, Cuba et le Maroc. Le total des remboursements va jusqu'à 75 millions de Frs.s. pour la Yougoslavie.

Convention sur la mobilité des étudiants en Suisse : vers une perspective européenne.

Bientôt, les étudiants en Suisse pourront commencer leurs études dans une université et les poursuivre dans une autre. En effet, la Conférence des recteurs des universités suisses vient de signer une convention relative à la mobilité des étudiants qui devrait entrer en vigueur en octobre de cette année. C'est la perspective de la mobilité des étudiants sur le plan européen qui a incité les recteurs des universités suisses à moderniser le système en vigueur.

Harmoniser les conditions d'accès entre universités suisses.

La convention définit tout d'abord la liste des titres suisses et étrangers permettant l'accès aux universités. Elle règle ensuite le séjour d'un étudiant dans une université autre que celle où il est immatriculé. Elle stipule enfin la reconnaissance des semestres accomplis dans une autre université, ainsi que la reconnaissance des grades universitaires, facilitant du même coup le changement d'université.

Le Conseil Fédéral, en bref.

Pro Helvetia : *le Conseil Fédéral a nommé Présidente de Pro Helvetia la Conseillère aux États Rosemarie Simonen (Soleure). Elle succède au Conseiller National Sigmund Widmer, de Zurich.*

EPFL : *le Conseil Fédéral a nommé l'architecte Vincent Mangeat professeur extraordinaire à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne. M. Mangeat était l'auteur du projet (non retenu) de la tour de glace pour l'Exposition Universelle de Séville.*

Ambassadeur de Suisse aux Iles Fidji :

Ayant décidé en décembre dernier d'établir des relations diplomatiques avec Fidji, le Conseil Fédéral y a accrédité M. Michaël von Schenck. Ce dernier, qui est ambassadeur de Suisse en Nouvelle-Zélande, conserve sa résidence à Wellington.